

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE TRÉBEURDEN	EXTRAIT du Registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

## L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS le QUINZE du mois de DECEMBRE

Le Conseil Municipal de la Commune de TRÉBEURDEN, dûment convoqué le 8 décembre 2023, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Bénédicte BOIRON, Maire

Présents : BOIRON, BOYER, GAUTIER, HALNA, HOUSTLER, JEZEQUEL, LANGLAIS, LE BIHAN, LE COZ, LE GUEN, LE HENAFF-LE JEUNE, LE MASSON, LE PENVEN, MAILLAUD, MAINAGE, MONFORT, PIROT, RAMEAU, SCHAEFFER-MORIN, VELLA.

Procurations : BILLIOU à HALNA, CHARMENTRAY à MAINAGE, HUCHER à LE BIHAN, JULIENNE à BOIRON, LE PROVOST à VELLA, MULLER à JEZEQUEL, TOPART à LE HENAFF-LE JEUNE

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Michelle LE HENAFF ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

D2023-112

### ATTRIBUTION DES MARCHES D'ASSURANCES

Madame le Maire expose à l'Assemblée qu'une consultation a été lancée le 04 août 2023 sous forme d'appel d'offres ouvert pour le renouvellement des contrats d'assurances de la Commune.

Le marché se décomposait en 7 lots (*n° 1 : dommages aux biens, n°2 : responsabilité, n°3 : flotte automobile, n°4 : protection juridique de la collectivité, n°5 protection juridique des agents et des élus et protection fonctionnelle, n°6 : cyber-risques et n°7 : plaisance*).

A l'issue de la publicité, seuls les lots n°1 et n°6 ont été fructueux.

Une consultation a été relancée le 02 octobre 2023, et seuls les lots n°2 et n°3 ont fait l'objet d'une seule offre.

Le montant global des marchés d'assurances étant supérieur au seuil de la délégation reçue du Conseil Municipal, Madame le Maire sollicite, conformément aux dispositions de l'article L 2122-21,6° du Code Général des Collectivités Territoriales, l'autorisation de signer les contrats.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** l'attribution des marchés d'assurances communales pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2027 aux prestataires suivants :

- **Lot n°1** : GROUPAMA pour l'offre correspondant à la variante n°1 d'un montant sur la durée du marché de 63 663,68 € TTC (soit 15 915,92 € annuels) au taux de 0,74 TFC par m<sup>2</sup>, avec une franchise de 1000 €.

- **Lot n°2** : AXA par l'intermédiaire du cabinet BURGOS pour l'offre correspondant à celle de base d'un montant sur la durée du marché de 99 966,76 € TTC (soit 24 991,69 € annuels)

- **Lot n°3** : AXA par l'intermédiaire du cabinet BURGOS pour l'offre correspondant à celle de base d'un montant sur la durée du marché de 101 483,52 € TTC (soit 25 370,88 € annuels)

- **Lot n°6** : GENERALI pour l'offre correspondant à celle de base d'un montant de 13 601,96 € TTC (soit 3 400,49 € annuels)

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les marchés à intervenir pour les lots n° 4, n°5 et n°7 restant à pourvoir,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de l'ensemble de ces contrats d'assurances

**Pour copie conforme,  
Le Maire, Bénédicte BOIRON**

**Le secrétaire de séance,  
Michelle LE HENAFF**